

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 573 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à la famille Limpens 18 boulevard Auguste Blanqui (13e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à la famille Limpens 18 boulevard Auguste Blanqui (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à la famille Limpens 18 boulevard Auguste Blanqui (13e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : « En hommage à Constantin Joseph Limpens ancien élève de l'École Estienne. À son épouse Céline et son fils Pierre, imprimeurs pour leur action dans la résistance, pour leur contribution à la Libération. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 300 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO